

ARNICA MONTANA BOIRON, degré de dilution compris entre 2CH et 30CH ou entre 4DH et 60DH

Date de l'autorisation : 01/08/2011

Ce médicament est un médicament homéopathique à nom commun soumis à enregistrement.

Aucune indication thérapeutique, aucune posologie et aucune notice ne sont attribuées aux médicaments homéopathiques à nom commun. En effet, pour ces médicaments, il revient aux professionnels de santé d'en déterminer l'indication (pathologies ou symptômes) et la posologie. L'indication et la posologie sont ainsi adaptées à chaque patient en prenant en compte les données de l'usage traditionnel homéopathique. Ces médicaments peuvent être délivrés par le pharmacien sans prescription médicale.

Composition en substances actives

Granules (Composition)

> arnica montana pour préparations homéopathiques 2CH à 30CH et 4DH à 60DH

Comprimé (Composition)

> arnica montana pour préparations homéopathiques 2CH à 30CH et 4DH à 60DH

Solution buvable en gouttes (Composition)

> arnica montana pour préparations homéopathiques 2CH à 30CH et 4DH à 60DH

Poudre orale (Composition)

> arnica montana pour préparations homéopathiques 2CH à 30CH et 4DH à 60DH

Pommade (Composition)

> arnica montana pour préparations homéopathiques 2CH à 30CH et 4DH à 60DH

(pommade à 4 %)

Solution buvable en ampoules (Composition)

> arnica montana pour préparations homéopathiques 2CH à 30CH et 4DH à 60DH

Autres informations

Titulaire de l'autorisation : BOIRON SA

Conditions de prescription et de délivrance : Aucune

Statut de l'autorisation : Valide

Type de procédure : Enregistrement homéopathique en procédure nationale

Code CIS : 6 712 369 3